RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES
OFFICE DES COURS D'EAU ET DANGERS NATURELS

RÉALISATION DU SENTIER DU LAC

Dès cet été, un chemin de randonnée pédestre officiel prendra place sur ce sentier. Une signalisation adéquate et quelques discrets aménagements seront mis en place pour guider les randonneurs sur les sentiers et les informer des règles à respecter.

Veuillez svp noter que vous traversez un terrain privé, qui est également un milieu naturel d'une grande richesse abritant des espèces animales et végétales rares.
Il est par conséquent impératif de respecter les règles suivantes :

- **Passage autorisé, mais stationnement et baignade interdite**
- **Ne pas quitter le sentier existant**
- **Les chiens doivent être tenus en laisse**
- **Cycles, VTT et similaires interdits**

D'autre part, certains arbres bordant ce chemin présentent actuellement une menace pour la sécurité des piétons. **Une vingtaine d'arbres menaçants ou dépérissants devront être abattus**. Ces abattages de sécurisation auront lieu dans le courant du mois d'avril.

En cas de questions, vous pouvez vous adresser à l'office des cours d'eau et dangers naturels du service des ponts et chaussées (032 889 67 17), qui coordonne la réalisation du sentier du lac.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Neuchâtel Rando

CENTRE NEUCHÂTELOIS DE PSYCHIATRIE CNP

27.03.2023 / JAA